

Le sujet est tellement d'actualité que cette année encore SUD Education Guyane a organisé plusieurs formations syndicales sur la « souffrance au travail ». Le terme peut paraître exagéré et disproportionné mais pourtant, dès qu'on laisse libre parole, dans une atmosphère propice aux confidences, chaque collègue (plus de 50 au total) a le courage de partager ses souffrances et révoltes, parfois de l'ordre de l'intime.

Les manques de matériel, les horaires absurdes, le manque de formation, empêchent l'enseignant d'œuvrer efficacement pour la réussite des élèves.

L'infantilisation des collègues, les pressions hiérarchiques, les menaces des collègues-directeurs, sont autant d'agressions subies régulièrement.

La prime « au silence » des principaux, le manque de cohérence dans les sanctions et les soutiens systématiques aux élèves plutôt qu'aux professeurs en cas d'agressions, engendrent la résignation de des collègues et donc l'isolement de chacun.

L'isolement des communes, l'isolement des enseignants vis à vis de la langue des enfants, ou des incompréhensions culturelles, le manque de volonté politique pour engager des intervenants en Langues Maternelles ou pour former les collègues aux langues locales amplifient le malaise de beaucoup.

Beaucoup de collègues vont mal dans leur travail, parce qu'ils ne sont pas dans les conditions de bien le faire. De quoi casser des vocations, et même casser des individus.

Comment aller bien quand on ne peut pas bien faire notre travail ILLÉGAL !!!

« L'employeur est responsable de la sécurité et santé de ses employés. », santé physique et mentale.

L'employeur a l'obligation de nous mettre dans de bonnes conditions de travail.

## Agissons et Renversons la peur.

En signalant officiellement de manière objective chaque dysfonctionnement du service dans le « Registre de Santé et Sécurité au Travail » obligatoire dans

chaque établissement, l'employeur doit rectifier le tir sous peine d'être dans l'illégalité et donc condamnable judiciairement « faute inexcusable de l'employeur ».

C'est même une obligation de notre part : nous devons signaler à notre employeur ce qui nous empêche de bien faire notre travail, et de signaler les dangers potentiels (sous peine qu'on nous le reproche ...)

Remplir collectivement ce registre prouvera officiellement la casse en cours du service public d'éducation, et obligera les décideurs nationaux et locaux à agir.

### A savoir...

Chaque arrêt suite à un événement du au travail doit faire l'objet d'une mention du médecin « dû au travail », ce qui permettra de déclarer cet arrêt en accident du travail, et non en arrêt maladie.

Cela permet d'une part que le salaire soit versé par l'employeur et non par nos cotisations sociales, et facilitera d'éventuelles démarches en arrêt longue

## Recrutement

# Où sont les professeurs ?

Personne ne sera étonné si on vous dit que l'académie de Guyane manque de professeur.

Le nombre de titulaires n'est pas assez important pour pourvoir tous les postes d'enseignants (à noter que tous les postes n'apparaissent pas au mouvement) mais cela n'a rien d'étonnant, la Guyane est peu attractive pour des raisons diverses. C'est à ce moment-là, que le rectorat recrute des personnels contractuels pour palier le manque de personnel titulaire. En comparaison de la métropole le taux de contractuel dans l'éducation nationale est important mais malgré cela il ne suffit pas à compléter toutes les équipes pédagogiques. Alors pourquoi ? Pourquoi dans cette académie ne pouvons-nous pas recruter suffisamment de professeurs. À en croire le rectorat, en la personne du secrétaire général, ils se donnent du mal multipliant les annonces allant publier sur Blada et dans les pôles emplois métropolitains.

On pourrait ici développer plusieurs théories comme le niveau de diplôme ou le dégoût du métier mais en Guyane

plus qu'ailleurs se pose la problématique des promesses non tenues.

Prenons un exemple : au chômage depuis un an, un jeune diplômé répond à l'annonce du rectorat de Guyane. Au téléphone on lui explique la difficulté d'enseigner en site isolé mais on lui indique que le billet sera pris en charge, qu'il sera accueilli, formé et hébergé à la maison de l'éducation, qu'on lui fera une avance sur salaire qu'il aura une prime d'installation, qu'un dossier à la Siguy est en cours pour avoir un logement et que son contrat de travail est en cours de rédaction (en fonction de la grille indiciaire trouvée sur le site de l'académie évidemment). Mais voilà, la réalité est tout autre. Arrivé en Guyane après 9h de vol, on l'accueille gentiment à l'aéroport pour l'éjecter aussitôt à la maison de l'éducation où le personnel est connu pour son sourire et son amabilité. À ce moment-là, naïvement il de-



mande à qui remettre son billet pour remboursement, personne ne peut lui répondre mais cela n'est pas un problème car aucun engagement écrit n'a été pris. Après une semaine de formation éclair, il est envoyé en site isolé ou bien sûr la Siguy n'a aucun logement pour lui mais le dossier est en cours de traitement, donc carbet municipal en hamac. Heureux de ce changement radical il se met dès le lendemain au travail. Le premier mois passe, pas de contrat signé et encore moins de salaire versé. Inquiet il téléphone et on lui répond toujours gentiment que cela prend du temps et pour l'avance rien en cours car aucune demande n'a été faite. Le salaire finit par tomber, 1800 €, indice 321, il ne comprend pas sur la grille une licence c'est catégorie 2 et indice 363.

Au bout de six mois, il jette l'éponge et rentre en métropole et on se demande pourquoi...



## Gestion des ressources humaines :

# VISION À COURT TERME

Lors de la CAPA des certifiés traitant notamment des disponibilités et des temps partiels, le DRH du rectorat a annoncé clairement la couleur : seul les disponibilités et temps partiels de droit ont été accordés. Autrement dit, tous les collègues, quelque soit leurs états de services qui ont fait une demande n'ont eu aucune chance de l'obtenir. On se demande même si le rectorat a prêté attention à leurs motivations. Des collègues particulièrement investis, dans des établissements difficiles, et voulant s'installer durablement en Guyane ont vu leur demande tout simplement ignorée. Il faut mettre des enseignants devant les élèves. Tel est le credo.

Il vaut donc mieux avoir des enseignants au bout du rouleau, en dépression que pas d'enseignant, logique ! Et celles et ceux qui ne sont pas contents n'ont qu'à demander leur mutation, pour ceux qui peuvent l'obtenir...

SUD Éducation dénonce cette gestion du personnel qui ne va pas dans l'intérêt des enseignants et donc des élèves. Cette vision décourage les collègues à s'investir et à rester dans le département. Le rectorat n'a-t-il pas conscience qu'il se tire une balle dans le pied ? Pour ces raisons, des collègues partent ou craquent, et ne sont donc plus devant les élèves. Ainsi l'an prochain, il y aura encore moins d'enseignants et plus de pénurie, et on refusera les demandes et ainsi de suite. Une boule de neige qui ne fond pas, exceptionnel en Guyane !



## Brèves

### Et bis répétita

L'information est peut être pas-sée inaperçue mais le rectorat de Guyane s'est vu attribué un nouveau recteur durant les vacances de Carnaval.

En effet, Monsieur Denis ROLLAND a été nommé recteur de l'académie de Dijon et remplacé par Monsieur Philippe LACOMBE directeur de l'IRD en Polynésie et professeur d'université en sociologie.

Au delà de l'événement, il faut s'interroger autour de deux problématiques récurrentes en Guyane. L'académie de Guyane est une grande académie (au sens géographique) avec des spécificités qui ne peuvent pas être comprises et cernées dans des délais aussi courts; la durée de vie moyenne d'un recteur étant de deux ans nous ne pouvons que déplorer ce jeu de remplacement rapide qui ne permet pas une prise de conscience globale de la « Guyanité » et plus précisément son implication dans le système éducatif.

On peut aussi noter que le successeur de M. ROLLAND ne vient pas d'un rectorat mais d'une université faisant de la Guyane un tremplin ou une académie d'apprentissage et cela est dommageable aussi bien pour les personnels, les acteurs locaux et les élèves.

Ainsi, en nommant M. LACOMBE, le gouvernement fait encore la preuve du peu d'intérêt qu'il porte à la Guyane.

### Kourou. A venir...

Une audience a été demandée au nouveau maire de Kourou, pour parler des problèmes qui étouffent les écoles de la ville (classes surchargées, rythmes scolaires, manque de cantine, violences...la liste est longue). A suivre donc... quand il daignera nous recevoir !



## Education Prioritaire

# Des Sou(ci)s et des Hommes

Le grand chantier de la réorganisation de l'éducation prioritaire a enfin donné ces premiers fruits : un document de présentation intitulé « Refonder l'éducation prioritaire », présenté dans notre académie au Conseil de l'Éducation Nationale du 13 février 2014 par le recteur Denis Rolland. Ce document ministériel présente un projet assez ambitieux, celui de redonner du sens à la notion de plus en plus critiquée d'éducation prioritaire en France.

### L'accompagnement des élèves

Le nouveau projet prévoit quatre mesures intéressantes : la scolarisation des moins de trois ans, l'affectation d'un maître supplémentaire dans chaque école pour la mise en place de projets de pédagogie dite différenciée, l'organisation d'un système de tutorat et d'aide au devoir renforcé pour les élèves de sixième, le développement d'internats de proximité pour les collégiens. Il n'est pas besoin d'être métaphysicien pour comprendre que ces mesures ne paraissent pas facilement applicables dans une académie qui peine déjà trop à scolariser tous les enfants avant l'école primaire, et qui dispose de trop peu de personnel titulaire et contractuel pour, dès la rentrée, accueillir tous les élèves sans problème. En ce qui concerne les internats, il y en a une urgente nécessité d'accueil pour les jeunes des communes isolées mais se pose bien évidemment la question du budget alloué aux collectivités en charge (Région et Conseil Général) pour les construire. Pour que ce projet soit réalisable, nous attendons également une augmentation du nombre de postes ouverts au CRPE, pour le local, et aux CAPES, CAPLP, CAPET (internes, externes et réservés) et Agrégations au niveau national. Mais aussi une large intervention de l'état dans la construction de structures scolaires, surtout pour pallier aux difficultés municipales dans la mise en place d'un service d'accueil correct et de proximité pour les enfants.

### Formation et rémunération des personnels

C'est le volet de l'oiseau tué en plein vol : le texte propose une pondération du temps de service afin de dégager 1h30 par semaine en collège sur 18h, et 9

jours par an en primaire, afin d'intégrer le travail d'équipe et de suivi des élèves dans le bloc de l'emploi du temps. Voilà qui sonne doux aux oreilles de ceux qui, comme SUD éducation, pensent que le travail pédagogique en équipe est une des meilleures réponses aux souffrances et aux violences subies par les personnels mais aussi par les élèves. On nous propose aussi des formations, des experts de terrain, des tuteurs à gogo ! C'est Noël pour les petits syndicalistes que nous sommes ! Mais là encore, quid dans une académie qui peine à trouver des formateurs pour les préparations aux concours ? Le recteur annonce d'ailleurs quatre formateurs académiques pour la refondation du prioritaire. Quatre seulement ! Quatre semble être le chiffre de notre académie puisque c'est quatre établissements qui passeront en REP+ à la rentrée prochaine : Gran man Difou de Maripasoula, Léodate Volmar et Paul Jean Louis à Saint Laurent et Lise Ophion à Matoury (bien sûr, ce nombre augmenterait si la lutte récente de l'intersyndicale contre les violences en milieu scolaire aboutie). Là encore, on est dans l'insuffisance et le ministère a beau promettre l'élargissement à 500 établissements supplémentaires pour la rentrée 2015, on peut rester septique et penser à un effet d'annonce. C'est toute notre académie qui devrait être classée en REP+ !



En ce qui concerne la rémunération, le document propose de la valoriser par un système de primes pour rendre attractifs des établissements désertés par les titulaires ou fragilisés par un turn over trop important: 50 euros environ en plus par mois, 100 pour ceux et celles qui travailleront dans les établissements les plus rudes (qui établit ce triste top ten ?). Il est également prévu une prime pour ceux qui « assument des fonc-

## Ouest Terne

# Le mal de la protection de l'enfance

Nous souhaitons faire un point sur les structures sociales et de santé à Saint Laurent du Maroni, sachant que sur le fleuve, dans les communes d'Apatou et de Mana, il faut parler simplement d'une absence de structures. Il apparaît scandaleux que dans le pays dit « des droits de l'homme », les enfants de l'ouest voire de la Guyane n'ont pour certains aucune protection vis à vis de leurs conditions de vie. Un élève qui se fait battre, qui n'a pas à manger tous les jours, dont les parents ne sont jamais là, donné à une autre famille ne fait pas partie des cas traités par la cellule d'information préoccupante parce qu'ils sont totalement débordés. Il faut être violé, battu « régulièrement et si possible avec des traces de coups », ou abandonné pour être pris en compte et encore, les mesures de prise en charge ou d'aide éducative peuvent mettre quelques mois à être mises en place. Faut-il mettre en cause nos collègues éducateurs et assistants sociaux ? A notre sens non, la faute revient à l'administration et à la gestion hospitalière et des associations qui ne voit que par l'économie de moyens et non par l'intérêt des enfants et de leurs familles. Y aurait-il un manque de subventions ? La rentabilité et la productivité semble les maîtres mots, pas la protection de l'enfance.

Dans les cas de délinquance, il n'est pas rare de constater que malgré des signalements, la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) n'est pas saisie et pourtant... Combien de nos élèves de collège sont déjà dans des réseaux de cambriolage ? Petits, ils passent partout. Influçables ils se laissent entraîner pour quelques euros, argent qui leur sert à manger principalement. On pourrait bien évidemment, un des défauts de notre institution d'ailleurs, se demander où sont les parents de nos chérubins. S'il y a bien des carences éducatives, il y a souvent un manque d'accompagnement de ces familles, elles aussi dans le besoin. Et le constat est que souvent les familles de nos élèves les plus difficiles ne sont pas inquiétées par la justice, ne payent pas pour les méfaits de leurs enfants et restent donc éloignées de leurs responsabilités. La faute à qui ? Et ne parlons pas de la prostitution et de la pédophilie. Encore récemment, des témoignages d'élèves nous ont rappelé à la dure réalité de leur vie. Il nous faut prendre en compte cette violence quotidienne subie par nos élèves, non négligeable au niveau quantitatif. Malgré les signalements, nous ne voyons pas les résultats des propositions faites. Les

services sociaux sont dépassés, et les solutions de placement tellement limitées n'améliorent pas voire aggravent la situation. Comment peut on penser que nous protégeons ces enfants ?



Comment rentrer chez soi le soir sans se poser la question de ce que vivent nos élèves ?

Alors, nous, enseignants, CPE, assistants sociaux, et infirmiers de l'éducation nationale, que pouvons-nous dire à nos élèves ? « Tais-toi et apprends », plutôt que « nous pouvons t'aider ». Concrètement nous ne pouvons rien leur promettre, même si leurs histoires de vie sont plus riches en malheur que la plupart des nôtres ne le seront jamais. Car si nous leur promettons et qu'il ne se passe rien, il n'y aura plus de confiance. Nous sommes donc à un problème éthique mais qui peut se résoudre. Il s'agit surtout que nous nous sentions responsables de ce que nous rapportent les élèves ou des difficultés qu'ils font percevoir dans nos établissements. Car qui ne dit mot consent... Alors n'hésitons pas à le dire à tous nos collègues, si un élève vous semble en grande difficulté, est violent, fatigué, maigre etc... Signalez le dans le RSST en parallèle du signalement aux services sociaux et de santé. Ce serait trop facile pour nos politiciens que nous ne faisons rien remonter, cela justifie les économies de budget, et la casse du service public.